

DITHANE™ PAYSAGE

➤ QUAND APPLIQUER ?

- DITHANE™ PAYSAGE peut s'utiliser toute l'année. Une application du produit préventivement sera un gage de réussite de l'efficacité du traitement. Traiter à des températures inférieures à 25°C.

J	F	M	A	M	J
J	A	S	O	N	D

- Le nombre d'applications est limité à 4 par ans.

■ possible



➤ COMMENT APPLIQUER ?

MALADIES DES ROSIERS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Maladies rosiers				2,1 kg/hL		2 kg/ha cultures ext. et massifs							
Maladies des espèces florales				2 kg/ha cultures extérieures et massifs									
MALADIES DES FEUILLUS													
Anthracoses				0,2 kg/hl									
Aschytozes					0,2 kg/hl								
Black-rot, taches rouges du marronnier				0,2 kg/hl									
Brunissure feuilles					0,2 kg/hl								
Cylindrosporiose du cerisier				0,2 kg/hl									
Tavelure des pommiers d'ornement					0,2 kg/hl								
Maladies des taches foliaires					0,2 kg/hl								
Mildious					0,2 kg/hl								
Monolises des fleurs et rameaux				0,2 kg/hl									
Rouilles						0,2 kg/hl							
Chancres à champignons				0,2 kg/hl						0,2 kg/hl			
MALADIES DES CONIFÈRES													
Rouge cryptogamique				0,2 kg/hl									
Maladie des bandes rouges				0,2 kg/hl									
Brunissure des pousses				0,2 kg/hl									
Rouilles						0,2 kg/hl							
Taches foliaires du thuja						0,2 kg/hl							
Chancres corticaux des cupressacés				0,2 kg/hl						0,2 kg/hl			



FONGICIDE



1/ PRÉPARER

Préparer la quantité de bouillie nécessaire en fonction de la surface à traiter.

- remplir au 1/3 la cuve d'eau claire avant de verser la dose exacte de DITHANE™ PAYSAGE,
- rincer 3 fois les emballages vides et verser l'eau de rinçage impérativement dans la cuve,
- compléter la cuve d'eau à la quantité de bouillie nécessaire, bien agiter.

L'utilisation de ZONEBLEU®, colorant temporaire et d'un adjuvant ; incorporés dans la cuve ; permettent de visualiser et d'améliorer l'application.

2/ TRAITER

DITHANE™ PAYSAGE s'applique avec un pulvérisateur classique ou une turbine.

L'application de DITHANE™ PAYSAGE doit être faite de manière homogène sur l'ensemble du feuillage, avec un choix de buses permettant une pulvérisation fine. Dans tout les cas on évitera de faire ruisseler la bouillie lors de l'application. Traiter de préférence sur une végétation sèche. En été, éviter de préférence les heures les plus chaudes de la journée.

3/ NETTOYER

Après traitement, rincer soigneusement la cuve en actionnant la pompe afin de nettoyer aussi tuyauteries et buses.

Épandre l'eau de rinçage et les reliquats de bouillie conformément à la législation en vigueur, à l'écart de tout point d'eau et de cultures, si possible sur la zone déjà traitée (*ne jamais vidanger dans un caniveau, un égout ou sur une surface imperméable*).

Si l'appareil est utilisé ultérieurement pour d'autres types de traitements, il est impératif de bien le nettoyer. Pour cela, utiliser un nettoyant spécifique afin d'éliminer toutes traces de produit susceptibles de provoquer des effets non intentionnels lors de la prochaine utilisation du matériel.

FICHE D'IDENTITÉ



USAGES et DOSES HOMOLOGUÉES

Arbres et arbustes - Traitement des Parties Aériennes - Maladies diverses : 2 kg/ha
 Cultures florales et plantes vertes - Traitement des Parties Aériennes - Maladies diverses et Maladies des taches noires : 2 kg/ha
 Rosier - Traitement des Parties Aériennes - Maladies des taches noires et Rouille(s) : 2 kg/ha
 A.M.M. N° 9700164

COMPOSITION

75% de mancozèbe⁽¹⁾

FORMULATION

Granulées dispersables (WG).

CONDITIONNEMENT

Boîtes de 5kg.

CLASSEMENT

GHS07 - GHS08 - GHS09 – Attention.

PROFIL TECHNIQUE



Fongicide Polyvalent

EFFICACITÉ

Agit sur une combinaison de 6 sites biologiques différents, ce qui le rend particulièrement efficace sur un large spectre de champignons pathogènes.

Aucune résistance connue à ce jour





► MODE D'ACTION

DYTHANE™ PAYSAGE est un fongicide à action de contact. La substance active (mancozèbe) de la famille des dithiocarbamates agit exclusivement de contact sur plusieurs sites en inhibant la germination des spores des champignons pathogènes. DYTHANE™ PAYSAGE a essentiellement une action préventive. Il est doté d'une bonne persistance sur la végétation, assurant ainsi une excellente protection dans le temps.

EFFICACITÉ

DYTHANE™ PAYSAGE est un fongicide adapté à la lutte contre les maladies des arbres, arbustes d'ornement, conifères, rosiers et cultures florales.

DYTHANE™ PAYSAGE est efficace sur de nombreuses maladies dont les principales sont :

- les rouilles (jaunes/blanches)
- le botrytis
- les ascochytooses
- le mildiou
- les anthracoses
- les maladies des taches noires...

Cette polyvalence fait de DYTHANE™ PAYSAGE, un produit de base incontournable pour la protection des végétaux contre les maladies aussi bien pour protéger notre patrimoine vert, qu'en production pour obtenir des plants sains et de qualité qui seront parfaitement valorisés lors de leur mise sur le marché.

► ROSIERS

Traitement des parties aériennes à la dose de 2 kg/ha – Traitement préventif :

- la maladie des taches noires
- les rouilles

► ARBRES ET ARBUSTES D'ORNEMENT

Traitement des parties aériennes – Traitement préventif :

Maladies des feuillus à 0,2 kg/hl

- ascochytooses
- anthracoses
- black-rot, taches rouges du marronnier
- brunissures des feuilles
- tavelure des pommiers d'ornement
- maladies des taches foliaires
- mildious
- monilioses des fleurs et rameaux
- rouilles
- chancres à champignons

Maladies des conifères à 0,2 kg/hl

- rouge cryptogamique
- maladies des bandes rouges
- brunissures des pousses
- rouilles
- tache foliaires du thuya (Dydimascella)
- chancre cortical des cypressacés

► CULTURE FLORALES

Traitement des parties aériennes à la dose de 2 kg/ha – Traitement préventif :

- ascochytooses
- ascochytoose du chrysanthème
- anthracoses
- maladies des taches foliaires
- mildious
- rouilles
- rouilles blanche du chrysanthème



Remarque

DYTHANE™ PAYSAGE laisse un léger dépôt jaunâtre sur les feuilles. En culture florales on pourra stopper les traitements un mois avant la commercialisation des plantes. Eviter les projections de DYTHANE™ PAYSAGE sur les supports minéraux tels que les murs, dalles, etc. car le produit tache de façon irréversible.

► RECOMMANDATIONS

Respecter les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette et prendre les précautions usuelles d'emploi des produits phytosanitaires.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- Traiter en cadence de 8 à 14 jours en fonction des cultures et de la maladie concernée (cf. étiquette).
- Ne pas traiter sous abris, serre, tunnel, châssis.
- Nombre d'applications maximales par an : 4
- En cas de pluie ou d'arrosage supérieur à 25 mm, renouveler le traitement.
- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres selon l'usage par rapport aux points d'eau (voir tableau des usages).
- Délai de rentrée : 48 heures après traitement.
- En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Les fiches données de sécurité sont disponibles sur internet: www.quickfds.com ou auprès de Nufarm.
- Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.

STOCKAGE

Conserver hors de portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons (y compris ceux pour animaux) et dans l'emballage d'origine, bien fermé, à l'abri du gel. Les locaux de stockage doivent être frais et ventilés.

EMBALLAGES VIDES

Réemploi interdit. Bien vider le bidon, le rincer 3 fois à l'eau claire et mettre l'eau de rinçage dans la cuve de traitement. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Se renseigner auprès de Nufarm pour connaître la société la plus proche de chez vous qui participe à cette collecte. Respecter la réglementation locale.

IMPORTANT

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces...
Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché.



ADIVALOR



Grow a better tomorrow.

Nufarm S.A.S.
28 boulevard Camélinat 92230 Gennevilliers
Tel. 01 40 85 50 50 Fax. 01 47 92 25 45
www.nufarm.fr

Numéro d'agrément : IF00008 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)

VOTRE CONTACT